HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

UN OUTIL POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

LE PLUI, UN DOCUMENT ÉCRIT POUR VOUS ET AVEC VOUS

Habiter, se déplacer, travailler, consommer, profiter de notre cadre de vie... Au regard de notre quotidien, nous sommes déjà tous hauts-corréziens.

Bien souvent, nous habitons à un endroit mais travaillons à plusieurs dizaines de kilomètres. Au cours d'une journée, nous traversons plusieurs communes, empruntons différents réseaux routiers et utilisons de nombreux services. Que ce soit pour se rendre au bureau, amener les enfants à l'école, faire ses courses ou profiter des activités de loisirs ou sportives, chacun vit à son propre rythme.

Toutes ces actions, multipliées par 34 000, soit le nombre d'habitants de Haute-Corrèze Communauté, nécessitent anticipation et organisation pour que chacun puisse trouver sa place.

Le respect de notre environnement est devenu une nécessité. Il nous faut adapter nos modes de consommation, notre manière de nous déplacer, limiter notre pollution et nos déchets, pour ne pas desservir l'intérêt général ou nuire à notre cadre de vie.

Pour coordonner tous ces paramètres, Haute-Corrèze Communauté élabore un document : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ou PLUi.

AU CŒUR DU PLUi :
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE

5 thématiques abordées → définition des objectifs prioritaires → écriture de la feuille de route

ORGANISATION DU TERRITOIRE & PAYSAGE

- **gestion économe de l'espace** : lutte contre le gaspillage de l'espace (surface des parcelles constructibles, des zones à urbaniser, etc.)
- **préservation des paysages**

ÉCONOMIE

- **économie agricole** : prise en compte des enjeux agricoles (parcelles, usages, bâtiments...)
- **économie secondaire** : zones d'activités
- **économie tertiaire** : répartition des secteurs à vocation commerciale et/ou artisanale

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

- **trame verte et bleue** : protection des continuités écologiques terrestres et aquatiques (réservoirs de biodiversité, corridor écologique, cours d'eau et zones humides...)
- **adaptation au changement climatique** : réduction des impacts sur l'environnement

MOBILITÉS

- **déplacements** : diversité des modes de transport (partage des axes, mode doux, autopartage...)
- **infrastructures modernisées** respectueuses de l'environnement

HABITAT & ÉQUIPEMENTS

- **logement** : adaptation aux besoins de la population (nouvelles constructions, réhabilitation de logements existants...)
- **équilibre entre habitations et espaces naturels**
- **équipements et services publics**

QUEL TERRITOIRE SOUHAITONS-NOUS DEMAIN ?

Phase de lancement :
- *1 conférence des maires*
- *3 réunions au lancement de la procédure à l'attention des élus locaux*
- *3 réunions publiques de concertation à destination de la population*

1 JUIN 2018 À DÉCEMBRE 2018
COMPRENDRE LES ENJEUX DU TERRITOIRE

ANALYSER

Étape :
- analyse du contexte en associant l'ensemble des partenaires techniques

Comment ?
- mise en oeuvre de la charte de gouvernance*
- réunions des comités techniques et de pilotage*
- rendus thématiques
- 3 réunions de présentation du diagnostic auprès des élus locaux

2 JANVIER 2019 À JUILLET 2019
CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

PROJETER

Étape :
- élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD*)

Comment ?
- réunions des comités techniques et de pilotage
- 1 réunion sur chaque commune pour partager les résultats du diagnostic et débattre des projets
- 3 réunions de présentation du PADD* aux élus locaux
- 3 réunions publiques de concertation à destination de la population

3 JUILLET 2019 À MARS 2020
TRADUIRE LE PROJET DE TERRITOIRE

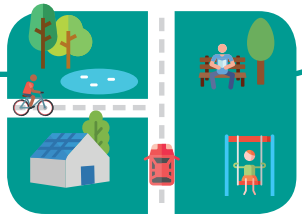

RÉGLEMENTER

Étapes :
- définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP*)
- élaboration du règlement écrit et graphique (zonage)

Comment ?
- réunions des comités techniques et de pilotage
- 2 réunions sur chaque commune pour déterminer le règlement graphique
- 1 réunion par commune pour définir les orientations d'aménagement et de programmation
- 3 réunions publiques de concertation à destination de la population

4 MARS 2020 À MARS 2021
ARRÊTER, CONSULTER, APPROUVER LE PLUi

DÉCIDER

Étapes :
- présentation du dossier de PLUi*

Comment ?
- réunions des comités techniques et de pilotage
- 3 réunions de présentation du PLUi aux élus locaux
- 1 conférence des maires
- 18 permanences du bureau d'études pour la population avant l'arrêt du projet
- 15 journées de réunion (1 réunion pour 5 communes) après l'enquête publique avec chaque maire pour tenir compte des observations de l'enquête

LEXIQUE

Charte de gouvernance
définit les modalités de travail et de collaboration entre Haute-Corrèze Communauté et les communes membres.

Comité de pilotage
composé du président et des vice-présidents, fixe le cadre du développement territorial

Comité technique
partenaires institutionnels (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, direction départementale des territoires...)

PADD
exprime les objectifs en matière d'aménagement et de développement durable du projet de territoire.

PLUi
un document réglementaire remplaçant les PLU communaux, cartes communales de Haute-Corrèze Communauté sur 10 ans et fixant les règles communes pour les futurs projets d'aménagement du territoire.

OAP
fixe le cadre pour mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs anciens ou futurs.

SCOT, PROJET DE TERRITOIRE, PLUi...
3 OUTILS AUX OBJECTIFS DIFFÉRENTS

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

document d'urbanisme qui prévoit
la stratégie de développement du territoire à l'horizon 2035 :
- aménagement harmonieux de l'espace
- développement économique et solidaire du territoire
- préservation des espaces naturels paysagers et agricoles
- équilibre social de l'habitat

Document finalisé fin 2018

porté par le Pays Haute-Corrèze Ventadour

Projet de territoire

ambitions politiques de Haute-Corrèze Communauté en conformité avec le SCoT comprenant le plan d'action à mettre en oeuvre dans les 15 prochaines années

Document voté fin 2018

porté par HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

PLUi

porté par HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Votre contact à Haute-Corrèze Communauté

- **Maxence Brock** au 05.87.31.00.67 ou mbrock@hautecorrezecommunaute.fr

Pour consulter les documents du PLUi

- **www.hautecorrezecommunaute.fr** (rubrique "infos pratiques")

Pour tout renseignement sur le SCoT

- **Elodie Gaillac** au 05.32.09.19.50 ou contact@payshautecorrezeventadour.fr

Édité en octobre 2018 - imprimé par Rapid Flyer - ne pas jeter sur la voie publique